

*Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 3 octobre 2018 à la salle du Conseil, située au 75 de la rue Principale à Lac-des-Aigles.*

Présences : M. Pierre Bossé, maire  
MME Vicky Ouellet, conseillère # 3  
Nadia Sheink, conseillère # 5  
MM. Michel Dubé, conseiller # 1  
Luc Sirois, conseiller # 4  
Frédéric Dubé, conseiller # 6

Absence motivée : M. Serge Demers, conseiller # 2

Les membres présents forment le quorum.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Pierre Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

308-18

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé*

*D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « Affaires nouvelles », les points suivants :*

- 30.1 Nouveaux pompiers
- 30.2 Félicitations et remerciements député – Élections provinciales
- 30.3 Formation chemins d'hiver
- 30.4 Système de son

*et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert :*

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 septembre 2018
- 4. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 septembre 2018
- 5. Comptes
- 6. Correspondance
- 7. Présentation d'un organisme – OPP Organisme de participation des parents de l'école primaire
- 8. État des activités de fonctionnement – Général, sécurité incendie et Parc Natur'Ailes
- 9. Règlement procédure d'alerte et de mobilisation - Service aux sinistrés Volet 1 et 2 (Agence 911)
- 10. Projet trottoirs – Servitudes de passage
- 11. Projet patinoire
- 12. Employé aux chemins d'hiver
- 13. Formation pompiers
- 14. Castors
- 15. Terrain du 29, rue Principale
- 16. Travaux TECQ – Suivi Toilette – Parc belvédère
- 17. Travaux chemin des Chalets – Suivi projet
- 18. Loisirs – Salaire, grand ménage,...
- 19. Aménagement de la halte routière
- 20. Service incendie – MRC Rimouski-Neigette
- 21. Couverture cellulaire – Wi-Fi (terrain,..)
- 22. Réfrigérateur
- 23. Budget 2019 – RJDT
- 24. Suivi rencontre Fabrique
- 25. Demande du Comité des Paniers de Noël
- 26. Politique familiale
- 27. Demande de les Habitations économiques de Lac-des-Aigles – Programme de supplément au loyer
- 28. Service de soutien pour internet municipalité et chalets
- 29. Demande Bingo Le Banquier
- 30. Affaires nouvelles
- Période de questions
- 31. Clôture de la séance

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.*  
*Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

309-18 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 5 SEPTEMBRE

Il est proposé par la conseillère Madame Nadia Sheink

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 septembre 2018 tel que présenté.  
Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

310-18 4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 11 SEPTEMBRE

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 septembre 2018 tel que présenté.  
Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

311-18 5. COMPTES

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

D'autoriser le paiement des comptes suivants en retirant la facture de M. Serge Demers.

Et en écrivant à BML, que pour le bri sur la rue Bélanger le 8 août 2018, lors de leur asphalage, des coûts ont été engendrés pour la municipalité (tel la facture de Campor de 1 414.03\$), et leur demandant d'assumer la moitié des coûts totaux que la municipalité a dû encourir, coûts qui n'auraient pas dû être étant donné que le réseau d'aqueduc fonctionnait très bien avant le creusage par BML.

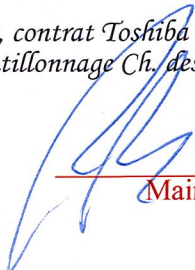
COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS

Salaires du 26 août au 22 septembre 2018 **Total** 19 521.98 \$

|                                   |                                                      |                     |
|-----------------------------------|------------------------------------------------------|---------------------|
| Chèque # 13189 à # 13213          | Chèques de la liste des comptes du 05 septembre 2018 |                     |
| Chèque # 13214 Construction B.M.L | Réso 285-18 Asphalage rue du Quai                    | 24 710.43           |
| Chèque # 13215 Construction Jaro  | Réso 286-18 et 288-18 Rénovation garage et pavillon  | 11 436.56           |
| Chèque # 13216 Inter Clôture      | Réso 273-18 et 289-18 Ajout clôtures                 | 2 621.43            |
| Chèque # 13217 CDL                | Réso 293-18 Rémunération additionnel Jeux été 2018   | 869.41              |
| Chèque # 13218 OMH                | Réso 295-18 Révision budget                          | 25.00               |
| Chèque # 13219 Shaw Direct        | Câble chalet septembre                               | 66.67               |
| Chèque # 13220 Déry télécom       | Téléphone (6)                                        | 302.26              |
| Chèque # 13221 Hydro-Québec       | Électricité (10/10) Voir tableau                     | 3 052.96            |
| Chèque # 13222 Mun.Lac-des-Aigles | Petite caisse, timbres, tapis chalets,...            | 137.80              |
| Chèque # 13223 Micheline Rodrigue | Réso 386-17 Conciergerie septembre (75, Princ.)      | 643.10              |
| Chèque # 13224 Chantal Corbin     | Réso 386-17 Conciergerie septembre (73, Princ.)      | 226.65              |
| Chèque # 13225 Pauline Beaulieu   | Réso 386-17 Entretien des chalets septembre          | 103.03              |
| Chèque # 13226 Revenu Québec      | Remises septembre 2018 (eur)                         | 2 248.19            |
| Chèque # 13227 Revenu Canada      | Remises septembre 2018 (eur)                         | 320.42              |
| Visa                              | Déco fleur (Décès M. Raymond Dubé)                   | 69.00               |
| RA Fondation CSN                  | Cotisation des employés 26-08-2018 au 22-09-2018     | 683.42              |
|                                   | <b>Total</b>                                         | <u>47 516.33 \$</u> |

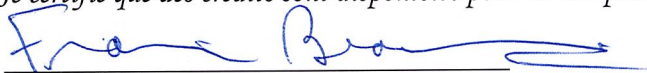
COMPTES À PAYER

|                                     |                                                          |           |
|-------------------------------------|----------------------------------------------------------|-----------|
| 1. Air liquide Canada               | Cylindres, gants, buse de coupe...                       | 233.57    |
| 2. Biologie                         | Analyse des eaux                                         | 334.57    |
| 3. Bossé Pierre                     | Réso 143-18 Dépl.formation sur dossiers municipaux       | 51.60     |
| 4. Campor environnement             | Réparation aqueduc – Rue Bélanger                        | 1 414.03  |
| 5. Carrefour du Camion              | Pièces pour réparation Western                           | 154.01    |
| 6. Castonguay Nadia                 | Réso 279-18 Dépl. Colloque Rimouski                      | 30.10     |
| 7. Construction B.M.L.              | Rebut asphalte rue Jean-Rioux                            | 106.80    |
| 8. Construction Jaro                | Réso 186-18, 288-18 Planchers, gouttière, balcons...     | 30 445.29 |
| 9. Crevier lubrifiants              | Huile et graisse                                         | 836.88    |
| 10. Demers Serge                    | Déplacement RDMBD et rencontre Malette                   | 191.78    |
| 11. Électronique Mercier            | 2 nouveaux Pagets pour pompiers                          | 561.84    |
| 12. Entreprises Boucher et Santerre | Essence, nettoyeur à vitre, essui-glace...               | 948.75    |
| 13. Excavation Régis Bérubé         | Creusage pour ponceau Nord-du-Lac                        | 756.54    |
| 14. Excavation Jean-Guy Roy         | Terre tamisée                                            | 189.71    |
| 15. Extincteurs de la pointe        | Inspection annuelle pour cylindre appareil respiratoire  | 252.00    |
| 16. Fond d'information territoire   | Avis de mutation septembre (1)                           | 4.00      |
| 17. Fontaine Normand                | Réso 160-18 (Fleurs) semaines fin. le 08-15-22 septembre | 405.00    |
| 18. Imprimerie Publicom             | Feuilles de paye (200)                                   | 132.22    |
| 19. Jacques B. Ouellet              | Batterie                                                 | 233.06    |
| 20. Kopilab                         | Papiers, enveloppes, contrat Toshiba                     | 396.69    |
| 21. Laboratoire d'expertises        | Réso 237-18 Échantillonnage Ch. des chalets & granulats  | 1 032.09  |

 Maire  DG

|                                   |                                                             |              |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------|--------------|
| 22. Lavoie Francis                | Déplacements pour visite bureau, caserne, sorties           | 134.79       |
| 23. Les produits métalliques A.T. | Tourniquet                                                  | 465.59       |
| 24. Macpek                        | Roues aluminium                                             | 1 250.88     |
| 25. Magasin Coop                  | Asphalte                                                    | 20.65        |
| 26. Matériaux du Lac              | Ponceaux, produits nettoyant...                             | 1 421.30     |
| 27. Mécanique Francis Bouchard    | Ressort, câble et vis                                       | 33.29        |
| 28. Ministre des finances         | 2 <sup>ieme</sup> versement services de la Sûreté du Québec | 13 382.00    |
| 29. MonBuro.ca                    | Agendas, boîtes de classement, relieurs...                  | 200.53       |
| 30. MR Boucher                    | Bornes fontaines (2), allonge...                            | 9 915.08     |
| 31. MRC Témiscouata               | Publicité brochure Touristique                              | 175.00       |
| 32. Nettoyeur Christine           | Service septembre                                           | 41.39        |
| 33. Pelletier et Couillard        | Réso 264-18 Chemin des Chalets                              | 546.13       |
| 34. Pétroles JMB                  | Diesel 2 235.8 litres à 1.1590 \$ (07-09-2018)              | 2 979.33     |
| 35. Pièces d'autos Rimouski       | Klaxon, phare, lampe, feux de plaque...                     | 199.78       |
| 36. Powerscreen                   | 2 « Bearings » tamiseur                                     | 299.24       |
| 37. Purolator                     | Messageries eau-égout                                       | 10.52        |
| 38. R.I.D.T.                      | Ordures et recyclages (8/10)                                | 5 175.30     |
| 39. Resto Chez Lelou              | 4 pichets d'eau                                             | 39.74        |
| 40. Robitaille équipements        | Réso 396-18 Sens unique, couteau, lames..                   | 15 044.83    |
| 41. Sani Express                  | Papier-hygiéniques-à main, vadrouilles                      | 273.84       |
| 42. Sheink Nadia                  | Rencontre RJDT                                              | 40.00        |
| 43. Spécialités électriques       | Ampoule                                                     | 113.11       |
| 44. Techno Pneu                   | Pneus pour Western Star                                     | 1 664.84     |
| 45. Urba-Solutions                | Réso 236-18 Caractérisation du site installation septique   | 1 437.19     |
| 46. Wurth Canada                  | Gants et outil                                              | 312.08       |
| TOTAL COMPTES À PAYER             |                                                             | 93 886.96 \$ |
| Moins facture de Serge Demers     |                                                             | - 191.78     |
| TOTAL À PAYER                     |                                                             | 93 695.18 \$ |

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.



Francine Beaulieu, directrice générale

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6.. CORRESPONDANCE

1. Reçu un chèque de 1 026.45 \$ comme redistribution des excédents 2017-2018 de la CAUREQ.
2. Reçu courriel en copie du MAMOT qui ont envoyé notre programmation TECQ au Ministère des Transports pour approbation le 24 septembre.
3. M. André Vignola de la Route des Monts Notre-Dame nous informe que nous aurons droit à une page publicitaire gratuite dans la brochure 2019 pour corriger leur oubli dans la brochure 2018.
4. Reçu lettre du Centre des femmes du Ô Pays nous remerciant pour notre soutien lors de leurs portes ouvertes du 9 septembre dernier. Plus de 70 personnes ont participé à l'activité. Votre soutien nous a permis d'assurer la sécurité des participants. Merci aussi aux employés pour le transport des barrières de sécurité.
5. Lettre de l'école secondaire Vallée-des-Lacs nous informant que les élèves de secondaire 2 sont autorisés à ramasser des fonds dans le cadre du « Défi Têtes à prix ». Le pont payant aura lieu samedi le 6 octobre. Le MTQ a autorisé de le faire en face de l'Eglise.
6. Communiqué du 21 septembre de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent nous informant que les MRC du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie se sont vu remettre le prix Leadership municipal lors du Congrès 2018 de la FQM.
7. Bilan des activités de développement de la MRC de Témiscouata. D'avril 2017 à mars 2018, la MRC a traité 134 demandes d'entreprises et d'organismes. Près de 1 816 000 \$ ont été accordés par le biais de divers fonds, FDT, FLI et le fonds éolien.
8. Communiqué du 25 septembre, la MRC commence la révision de son Plan de développement de la Zone Agricole. Des rencontres de consultation auront lieu. Pour les producteurs acéricoles mercredi, le 17 octobre à la salle du Conseil de la MRC à 19 h (inscription souhaitable). Pour les autres producteurs et transformateurs, le 24 octobre à 19 h. Tous les détails sur la page web [www.mrctemiscouata.qc.ca/pdza](http://www.mrctemiscouata.qc.ca/pdza) pour inscription M. Yann Franc-Girard aménagiste-inspecteur de la MRC au 1-877-303-6725 poste 4422 ou par courriel au [yfrancgirard@mrctemis.ca](mailto:yfrancgirard@mrctemis.ca).
9. Reçu du Conseil 7383 des Chevaliers de Colomb une invitation le 10 septembre à participer à la Fête des enfants d'Esprit-Saint, Lac-des-Aigles et Trinité-des-Monts, qui aura lieu dimanche le 16 décembre à 11 h à la salle municipale de Lac-des-Aigles. Les enfants de moins de 10 ans se verront remettre un cadeau du Père Noël et les parents des nouveau-nés de l'année recevront un chèque-cadeau de 25 \$. Un brunch sera servi 12 \$ / adulte, enfants de 6 à 12 ans 5 \$ et gratuit pour les autres.

  
Maire  
  
DG

10. Lettre de M. Adam Lavoie-Robichaud, propriétaire d'Électrod inc., entrepreneur électricien offrant ses services pour tous nos travaux électriques. Il possède un camion nacelle qui peut servir à l'entretien des lumières de rue mais aussi à déneiger des toitures, pour installer des décorations ou bannières, des gouttières à vider, ... Je demeure à votre entière disposition et vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente. Tél. : 418-779-2415 (Esprit-Saint).
  11. Au Congrès 2018 de la FQM un sondage a été réalisé sur le report de la date des élections municipales au printemps et 58 % des 553 municipalités se sont prononcées en faveur. Les autorités gouvernementales seront rencontrées pour donner suite à cette consultation.
7. PRÉSENTATION D'UN ORGANISME – ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS (OPP)
- Mmes Josée Sirois, Gabrielle Lévesque et Julie Ouellet de l'OPP Organisme de participation des parents sont présentes à la réunion.
- L'OPP, un organisme de participation parentale est un regroupement de parents qui supportent l'équipe-école dans l'organisation d'activités étudiantes visant à rendre la vie scolaire agréable aux élèves. Dans notre milieu, ces activités ciblent la rentrée et la fin de l'année scolaire, les fêtes annuelles ou toute autre demande spécifique de l'Équipe-école ou propositions des parents formant l'OPP.
- L'OPP organise des levées de fond pour les activités étudiantes. Au Lac-des-Aigles, tenue d'un pont payant Samedi, le 22 septembre qui a permis d'amasser environ 395 \$.
- Projet d'organiser une sortie de fin de l'année à Québec au BORA Parc intérieur, glissades d'eau.
- Lettre de demande de contribution de 100 \$ par mois pendant 10 mois.
8. ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES, GÉNÉRAL, SÉCURITÉ INCENDIE ET PARC NATURELLES
- La directrice générale remet à chaque membre du conseil le Rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales et pour chaque département.
9. RÈGLEMENT PROCÉDURE D'ALERTE ET DE MOBILISATION - SERVICE AUX SINISTRÉS VOL ET 2 (AGENCE 911)

312-18

9.1 RÈGLEMENT PROCÉDURE D'ALERTE ET DE MOBILISATION

Le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre, ci-après nommé « Règlement », a été édicté par le ministre de la Sécurité publique en vertu du pouvoir que lui confère l'article 194 de la [Loi sur la sécurité civile](#) (RLRQ, chapitre S-2.3).

Ce règlement vise à rehausser le niveau de préparation aux sinistres majeurs réels ou imminents, ci-après nommés « sinistres », de l'ensemble des municipalités locales québécoises ainsi qu'à accroître leur autonomie et la protection de leur population lors de tels événements. **Il détermine** à cet effet les procédures d'alerte et de mobilisation ainsi **que les moyens de secours minimaux que toute municipalité locale doit maintenir en vigueur afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens sur son territoire lors d'un sinistre**. En d'autres mots, il précise les moyens dont chacune doit minimalement disposer, en amont, pour être en mesure de répondre aux principaux besoins communs pouvant découler de ces situations.

À compter du 9 novembre 2019, les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux définis dans le Règlement devront être en vigueur sur le territoire de chacune des municipalités locales québécoises.

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origines naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Lac-des-Aigles reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Lac-des-Aigles désire doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile;

ATTENDU QUE la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment ceux de sécurité incendie, des travaux publics et de l'administration;

ATTENDU QUE cette préparation et ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal.

**Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Madame Nadia Sheink**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles nomme, Mme Francine Beaulieu, directrice générale, responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité ;

QUE ce responsable soit mandaté afin :

- d'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres;
- d'élaborer, en concertation avec les différents services de la municipalité, le plan de sécurité civile de la municipalité;
- d'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile;
- de proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres;
- d'assurer le suivi des besoins en matière de formation et d'exercices;
- d'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;
- de préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité;

QUE les divers services municipaux concernés et que les ressources nécessaires soient mis à la disposition de ce responsable pour qu'il puisse mener à bien ses mandats.

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

313-18

**9.2 SERVICE AUX SINISTRÉS VOLET 1 ET 2 (AGENCE 911)**

*2 modèles de résolution pour volet 1 et 2*

**SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 1  
(à adopter d'ici le 15 janvier)**

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en

5378

  
Maire

  
DG

cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

**ATTENDU QUE** la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

*Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet*

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$ ;

Que la municipalité autorise Mme Francine Beaulieu, directrice générale à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

314-18      10.      **PROJET TROTTOIR - SERVITUDES DE PASSAGE**

*Besoin de 2 servitudes de passage pour le trottoir vis-à-vis du 98 et du 100, rue Principale.*

*Les propriétaires M. Éric Blier et Mme Véronique Bouchard et M. Martin Lepage ont signé une servitude avec indemnité de 500 \$ pour chacune des propriétés (2).*

*Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé*

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles signe deux (2) servitudes de passage pour la pose de trottoirs vis à vis du 98 (Matricule 1717-07-4233 Lot # 5406285) et du 100, rue Principale (Matricule 1717-07-6242 Lot # 5406287) avec les propriétaires M. Éric Blier et Mme Véronique Bouchard et M. Martin Lepage.*

*Et qu'elle indemnise chaque servitude d'un montant de 500 \$.*

*Que le maire M. Pierre Bossé soit autorisé à signer ces servitudes avec la directrice générale Mme Francine Beaulieu et/ou la directrice générale adjointe Mme Nadia Castonguay et à signer tout autre document relatif à ces servitudes.*

*Que le notaire Me Harold Thibeault soit mandaté pour procéder à l'enregistrement de ces servitudes.*

*Que la municipalité procède au déboursé de ces indemnités à la signature des contrats.*

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

315-18      11.      **PROJET PATINOIRE**

*Le CDL donnera juste 2 000 \$ au lieu de 12 000 \$ ce qui porte la contribution municipale à 24 619.89 \$ et celle du ministère demeure à 34 120.94 \$.*

*Notre dossier chemine il est à l'étude pour 1 à 2 semaines depuis le 24 septembre, donc probablement une réponse à avoir d'ici le 9-10 octobre*

*Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois*

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte d'investir jusqu'à un maximum de 24 619.89 \$ dans le projet de la patinoire.*

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

316-18 12. EMPLOYÉS AUX CHEMINS D'HIVER

La Municipalité de Lac-des-Aigles est actuellement à la recherche d'une personne pour occuper sur appel, le poste de :

« Entretien des chemins d'hiver »  
(Conducteur de matériel de déneigement sur appel)

Le titulaire de ce poste agira sous les ordres du contremaître, responsable de l'entretien des chemins d'hiver, M. Berthier Beaulieu et aura pour principales fonctions :

- Ⓜ Effectuer l'entretien des chemins d'hiver avec les équipements lourds tels que : 4 X 4 avec chasse-neige, souffleuse, sableuse, etc...
- Ⓜ Aider à faire l'entretien de la machinerie et faire les réparations mineures.
- Ⓜ Travailler sur appel
- Ⓜ Durée de l'emploi : du mois de décembre au mois de mai.

Les exigences du poste

- Ⓜ Être détenteur d'un permis de conduire valide de classe 3 ;
- Ⓜ Être disponible à travailler de soir ou de nuit, s'il y a lieu,
- Ⓜ Connaître la mécanique d'entretien serait un atout ;
- Ⓜ Avoir de l'expérience en conduite de véhicules lourds ;
- Ⓜ Être disponible.

Le salaire horaire est déterminé au budget et selon l'expérience.

Les personnes intéressées par cette offre doivent faire parvenir leur candidature par écrit par la poste, par télécopieur ou par courriel aux coordonnées suivantes : Municipalité de Lac-des-Aigles, 73 Principale LDA G0K 1V0, Tél. 418 779-2300 poste 24 Télécopieur 418 779-3024  
Courriel : info@lacdesaigles.ca

Avant Vendredi, le 19 octobre 2018 à 15 h

*Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé*

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse un envoi collectif pour rechercher un employé aux chemins d'hiver sur appel et que les candidatures soient reçues d'ici le 19 octobre 2018 à 15 h, que celles-ci soient ouvertes immédiatement à la clôture de ce délai.*

*Que la municipalité analyse les offres et une décision sera prise à une réunion ultérieure.*

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

317-18 13. FORMATION POMPIERS

Courriel reçu le 20 septembre de Valérie Briand de la MRC. Courriel transféré à Francis Lavoie.

Dans le cadre de la cinquième année de mise en œuvre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel, je vous sou mets les documents requis pour que vous puissiez compiler les besoins annuels en matière de formation pour vos pompiers volontaires ou à temps partiel. Il est à noter que les besoins au niveau des formations Pompier I et Pompier II seront analysés au cours de l'année financière actuelle, soit 2018-2019 et que l'ensemble des autres besoins soumis sera analysé au cours de l'année financière suivante.

*Besoins de formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I, de 4 pompiers pour le programme Opérateur d'autopompe, 7 pour Matières dangereuses Opération et 5 pour Officier non urbain au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;*

Résolution type pour le Programme

*Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;*

*Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;*

*Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;*

*Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;*

*Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;*

*Attendu que la municipalité de Lac-des-Aigles désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;*

*Attendu que la municipalité de Lac-des-Aigles prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I, de 4 pompiers pour le programme Opérateur d'autopompe, 7 pour Matières dangereuses Opération et 5 pour Officier non urbain au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;*

*Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Témiscouata en conformité avec l'article 6 du Programme.*

*Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet*

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC soit 2 pompiers pour le programme Pompier I, de 4 pompiers pour le programme Opérateur d'autopompe, 7 pour Matières dangereuses Opération et 5 pour Officier non urbain au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire.*

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.*  
*Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

14. CASTORS

*Un formulaire « Déclaration d'intervention – Problématiques de castors » a été produit par M. Mathieu Lehoux de la MRC pour le piégeur M. Marco Rodrigue le 24 septembre 2018.*

15. TERRAIN DU 29, RUE PRINCIPALE

*Les étapes à réaliser seront regardées dans ce dossier.*

16. TRAVAUX TECQ – SUIVI TOILETTE PARC-BELVÈDÈRE (PROJET # 15)

Réso 263-18 TRAVAUX TECQ – RÉFECTION TOILETTE (PROJET # 15)

*Urba-Solutions est venu vendredi, le 27 juillet pour faire l'étude de sol au Parc-belvédère. Nous attendons les résultats et la facture de 1 437.19 \$ taxes incluses incluant ouverture du dossier, déplacements, tests de sol, rapport et plan de localisation Réso 192-18.*

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise une dépense pour la fosse et le champ d'épuration pour la toilette au Parc belvédère d'un montant n'excedant pas 10 000 \$ et fasse une demande de permis à la MRC dès la réception des résultats de sols d'Urba-Solutions et que le maire M. Pierre Bossé soit mandaté pour faire cette demande à la MRC.*

*Avons reçu les documents d'Urba Solutions le 17 août 2018 avec la facture. Le permis de la MRC, reçu le 17 septembre 2018 a été envoyé au MTQ à Étienne Massé-Bélanger le 24 septembre. Projet à réaliser au printemps 2019.*

318-18

17. TRAVAUX CHEMIN DES CHALETS - SUIVI PROJET

*Les travaux ont débuté mardi, le 25 septembre 2018. L'ER était présent.*

*Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé*

*Que la municipalité entérine le choix d'engager M. William Beaulieu à 12.64 \$ / heure comme journalier sur appel (Conditions salariales 2018) pour les travaux au chemin des Chalets.*

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.*  
*Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

319-18

18. LOISIRS – SALAIRE, GRAND MÉNAGE,...

*Un appel de candidature par envoi collectif a été fait pour un poste d'animateur et d'entretien de la patinoire aux Loisirs à 16 \$ / heure pour 1 personne à 40 heures / semaine. Les gens ont jusqu'à 15 h 15 Mercredi, le 17 octobre pour soumettre leur candidature.*

*Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois*

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fixe le salaire du responsable des Loisirs hiver 2018-2019 intérieur et extérieur à 16 \$ / heure pour une semaine de 40 heures = 640 \$ (brut). Et offrir au candidat de faire le grand ménage au début et à la fin.*

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.*  
*Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

   
Maire DG

320-18

19. AMÉNAGEMENT DE LA HALTE ROUTIÈRE

Considérant que la Route des Monts Notre-Dame a monté un projet d'aménagement de la halte routière située au belvédère de la municipalité de Lac-des-Aigles ;

Considérant que cette halte est située à l'entrée est du village ;

Considérant que Lac-des-Aigles est la porte d'entrée Est de la MRC de Témiscouata ;

Considérant que cette halte est un parc situé au belvédère qui est utilisée par les citoyens, les visiteurs et les touristes ;

Considérant que la municipalité de Lac-des-Aigles est dans le parcours de la route des Monts-Notre-Dame ;

Considérant que la route des Monts-Notre-Dame attire de nombreux touristes tout au long de son parcours ;

Considérant que le projet consiste à rendre la halte du belvédère de Lac-des-Aigles plus attrayante en y installant des aménagements, bancs, tables,...

Considérant que cette halte propose une vue imprenable sur le lac des aigles et son village ;

Considérant qu'une plate-forme d'observation a été installée pour favoriser l'observation d'oiseaux dont la Pigargue (Aigle à tête blanche), entre autres ;

**Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie le projet de la Route-des-Monts-Notre-Dame afin de concrétiser l'aménagement de la halte routière du belvédère de la municipalité de Lac-des-Aigles et y contribue par un apport de 10 %, correspondant à un montant de 2 000 \$ comme aide financière.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

321-18

20. SERVICE INCENDIE DE LAC-DES-AIGLES VERSUS DEMANDE DE LA MRC RIMOUSKI-NEIGETTE

Considérant que « L'Entente d'entraide mutuelle relative à un service incendie » signée en octobre 2013 entre la MRC Rimouski-Neigette, la municipalité de Lac-des-Aigles, la municipalité d'Esprit-Saint et la municipalité de la Trinité-des-Monts n'est plus valide depuis 2015 ;

Considérant qu'aujourd'hui cette entente ne pourrait plus être qualifiée d'entraide mutuelle ;

Considérant que le maire de Lac-des-Aigles a, le 26 août 2018, discuté avec le préfet M. Francis St-Pierre ainsi qu'avec le directeur de la MRC Rimouski-Neigette pour expliquer que le conseil municipal de Lac-des-Aigles considère non convenable de faire assumer par ses citoyens le coût d'un service utilisé par son voisin ;

Considérant qu'un service incendie a des frais important (amortissement, formation, entretien, assurance,...) même si aucune sortie n'est faite par celui-ci ;

Considérant que le 9 mai 2018 la municipalité de Lac-des-Aigles a fait une offre de support et non de prise en charge du service incendie, au service incendie de Rimouski-Neigette de type « quote-part » pour un montant annuel de 8 395 \$ plus les charges pour les sorties

**Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet**

Que la municipalité de Lac-des-Aigles, considérant tous les points mentionnés ci-haut, informe le service incendie de la MRC Rimouski-Neigette que n'ayant reçu aucune offre d'entente suite à notre lettre enregistrée du 9 mai 2018, le conseil a résolu le 3 octobre de vous informer que le service de support incendie prendra fin le 30 novembre 2018.

Que cette résolution soit envoyée par courrier recommandé au directeur incendie M. Yan Landry ainsi qu'au préfet M. Francis St-Pierre de la MRC Rimouski-Neigette ainsi qu'en copie conforme aux municipalités d'Esprit-Saint et de la Trinité-des-Monts.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

322-18

21. COUVERTURE CELLULAIRE – WI-FI (TERRAIN...)

Peut-être installation aux Étangs aérés. Aucun frais. Branché sur notre poteau 75 \$ d'électricité pour nous par année. Poteau payé par le projet de la MRC

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte l'offre de la MRC pour une antenne aux étangs aérés et accepte de défrayer environ 75 \$/année pour l'électricité sur ce nouveau poteau.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22. RÉFRIGÉRATEUR

Pour un réfrigérateur neuf 2 portes, coût variant de 1 995 \$ à 2 665 \$ + taxes et livraison. Le nôtre est peut-être réparable ???

Pour budget 2019.

323-18

23. BUDGET 2019 - RIDT

Budget équilibré pour 2019 de 3 814 571 \$.

Pour Lac-des-Aigles en 2019 : 93 vidanges d'installations septiques à faire.

*Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois*

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le dépôt du budget de la RIDT pour le recyclage et la cueillette des ordures pour l'année 2019.

Pour 2019 : Soit en 2018 52 840 \$ indexé de + ou - 1 % donc sera à environ 53 400 \$.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

324-18

24. SUIVI RENCONTRE FABRIQUE

Une rencontre a eu lieu mercredi, le 26 septembre entre la Fabrique et des membres du conseil municipal.

*Projet pilote de location pour l'hiver 2018-2019*

Location de la salle municipale au sous-sol du 75, rue Principale à la Fabrique de Lac-des-Aigles pour leurs services religieux.

La location débute Dimanche, le 14 octobre 2018 et se poursuivra les dimanches aux 2 semaines tout l'hiver 2018-2019.

La Fabrique est responsable de fournir un horaire à la municipalité au moins un (1) mois à l'avance.

La location sera au montant de 60 \$/activité soit de 10 h à 13 h le dimanche (messe à 11 h).

La Fabrique pourra entreposer ses choses, à ses risques, dans la garde-robe côté sud-est de la salle communautaire (sous escalier).

La Fabrique sera responsable de remettre la salle propre et rangée (enlever tout signe religieux) après chaque activité.

De plus elle devra baisser le chauffage.

La municipalité de Lac-des-Aigles facturera à la fin de l'hiver soit fin avril 2019.

*Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet*

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles signe une entente avec la Fabrique pour la location du local salle communautaire au sous-sol de l'édifice en Projet Pilote pour l'hiver 2018-2019. Et qu'elle y inscrive qu'elle peut annuler l'entente en tout temps

Que le maire M. Pierre Bossé et la directrice générale Mme Francine Beaulieu ou Mme Nadia Castonguay directrice générale adjointe soient autorisés à signer cette entente avec la Fabrique.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

325-18

25. DEMANDE DU COMITÉ DES PANIERS DE NOËL

Lettre reçue du Comité des paniers de Noël demandant un don pour acheter des denrées périssables pour les paniers.

*Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé*

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide pour les paniers de Noël 2018 de 75 \$.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

26. POLITIQUE FAMILIALE

Une politique familiale pourrait être montée pour le Lac-des-Aigles. Le Ministère de la famille offre en soutien une aide de 10 500 \$ et nous 30 % dans le cadre du programme de soutien aux politiques municipales. Ce dossier pourrait avoir une durée de 3 ans.

Ce projet de Politique familiale n'est pas retenu.

326-18

27. DEMANDE DE LES HABITATIONS ÉCONOMIQUES DE LAC-DES-AIGLES – PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER

Lettre de demande d'appui. Mme Nadia Castonguay secrétaire de les Habitations économiques présente la demande. La part municipale n'excéderait pas environ 1 650 \$/année.

**APPUI AU PROGRAMME SUPPLÉMENT AU LOYER – MARCHÉ PRIVÉ – SL1**

**ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ À CONTRIBUER AU FINANCEMENT DES SUPPLÉMENTS AU LOYER QUI SERONT ATTRIBUÉS À LES HABITATIONS ÉCONOMIQUES DE LAC-DES-AIGLES**

*Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet*

QUE la municipalité de Lac-des-Aigles s'engage à contribuer dans une proportion de 10 % pendant cinq (5) ans aux subventions qui seront attribuées à les Habitations économiques de Lac-des-Aigles dans le cadre du programme *Supplément au loyer – Marché privé – SL1*, jusqu'à concurrence de 5 unités locatives.

QUE la municipalité de Lac-des-Aigles désigne M. Pierre Bossé, maire et Mme Francine Beaulieu, directrice générale comme personnes dûment autorisées à représenter la Municipalité de Lac-des-Aigles pour signer l'entente tripartite entre la Société d'habitation du Québec, les Habitations économiques de Lac-des-Aigles et la Municipalité de Lac-des-Aigles, entente nécessaire au démarrage des subventions octroyées dans le cadre du programme « Supplément au loyer – Marché privé (SL1).

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.*  
*Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

327-18

28. SERVICE DE SOUTIEN POUR INTERNET MUNICIPALITÉ ET CHALETS

Information a cessé le service de soutien pour notre service internet. Micro-Data de Rimouski est venu voir notre système (ils font le service à Biencourt et Julie très satisfaite).

Pour améliorer notre système au Chalets : offre d'installer un routeur avec un point d'accès à longue portée qui couvrirait jusqu'au Pavillon au coût de : 379.90 \$ + environ 1 heure à 75 \$/heure = 454.90 \$ + taxes = 523.03 \$.

Pour l'édifice municipal : Router 149.95 \$ et/ou router et refonte du réseau pour simplifier notre système et logiciel « Viewer » qui permettrait un soutien à distance. Coût de : 1 250 \$ + entre de 2 à 4 heures x 75 \$ = 300 \$ = 1 550 \$ + taxes = 1 782.11 \$

*Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé*

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles analyse ces offres de Micro-Data pour améliorer les systèmes à l'édifice municipal et aux chalets au Budget 2019.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.*  
*Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

328-18

29. DEMANDE BINGO LE BANQUIER

Lettre reçue de la Maison des Jeunes demandant la salle, une aide pour leur bingo « Le Banquier » qui aura lieu le 30 novembre prochain et un envoi collectif.

*Il est proposé par la conseillère Madame Nadia Sheink*

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de prêter la salle communautaire au sous-sol gratuitement à la Maison des Jeunes pour la tenue de leur Bingo, vendredi, le 30 novembre et accepte de défrayer l'envoi collectif. Et qu'ils soient responsable de faire leur ménage.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.*  
*Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

30. AFFAIRES NOUVELLES

329-18

30.1 NOUVEAUX POMPIERS

Mme Mélissa Labrie et M. Brandon Rodrigue ont débuté comme pompier en septembre, ils ont participé à la sortie de l'accident avec l'original.

*Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé*

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage officiellement les 2 nouveaux pompiers Mme Mélissa Labrie et M. Brandon Rodrigue.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.*  
*Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

330-18

### 30.2 FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS DÉPUTÉ – ÉLECTIONS PROVINCIALES

*Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé*

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles félicite M. Denis Tardif de la Coalition Avenir Québec (CAQ) pour son élection comme député du comté Rivière-du-Loup-Témiscouata et l'assure de notre entière collaboration.*

*Qu'elle remercie aussi M. Jean D'Amour député de ce comté de 2009 à aujourd'hui pour son appui formidable dans tous les dossiers municipaux de Lac-des-Aigles et lui souhaite une bonne retraite.*

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

### 30.3 FORMATION CHEMINS D'HIVER

*Une formation sur la conduite de véhicules de déneigement est offerte par la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs en octobre-novembre 2018.*

*Comme notre employé sur appel n'a pas encore été choisi, nous ne tiendrons pas compte de cette offre.*

331-18

### 30.4 SYSTÈME DE SON

*Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois*

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles prête gratuitement le système de son lors de locations de locaux municipaux par des organismes sans but lucratif de Lac-des-Aigles.*

*Et qu'elle prête la salle communautaire au sous-sol gratuitement pour la poursuite de la danse de ligne, les Jeudis de 19 h à 21 h. Le ménage doit être fait.*

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

### PÉRIODE DE QUESTIONS

*Le maire, M. Pierre Bossé, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions.  
Aucune question.*

### CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

*Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 314-18, 315-18, 318-18, 319-18, 320-18, 322-18, 325-18 et 326-18.*



Francine Beaulieu  
Directrice générale

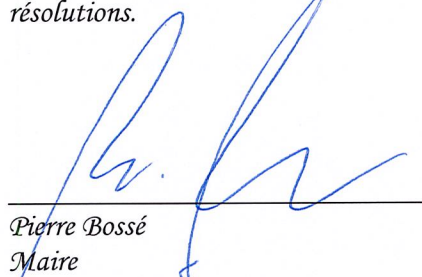
332-18

### 31. CLÔTURE DE LA SÉANCE

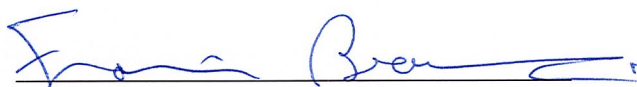
*À 21 h 15, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur Pierre Bossé, maire.*

*Adopté.*

*Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.*



Pierre Bossé  
Maire



Francine Beaulieu  
Directrice générale



Maire DG